|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24)New Delhi, 15-24 octobre 2024 |  |
|  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | Addendum 2 auDocument 35-F |
|  | 13 septembre 2024 |
|  | Original: anglais |
|  |
| Administrations des pays membres de l'Union africaine des télécommunications |
| PROPOSition de MODIFICATION de la RéSOLUTION 2 |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | On trouvera dans la présente contribution une proposition de révision de la Résolution 2 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT, notamment des Annexes A et B pour ce qui du mandat de la Commission d'études 5.Il est proposé d'ajouter l'expression "déchets d'équipements électriques et électroniques" à la désignation de la commission d'études, afin de mieux tenir compte de ce phénomène dans le cadre de ses travaux et de charger la commission d'étudier les méthodes permettant de réduire les incidences des déchets d'équipements électriques et électroniques sur l'environnement.De légères modifications d'ordre rédactionnel ont également été apportées. |
| **Contact:** | Isaac BoatengUnion africaine des télécommunications | Courriel: i.boateng@atuuat.africa |

Proposition

L'objectif consiste à donner la priorité à l'évaluation des incidences des déchets d'équipements électriques et électroniques sur l'environnement dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de l'Accord de Paris, et à encourager l'élaboration de nouvelles recommandations relatives à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques dont le nombre ne cesse de croître, compte tenu des progrès réalisés en matière de TIC et de l'omniprésence des objets connectés et des outils TIC dans la vie quotidienne des habitants de la planète. Il faut aussi tenir compte du fait que, dans la Partie 2 de l'Annexe A de ladite Résolution, relative aux commissions d'études directrices de l'UIT-T selon les domaines d'étude, il est indiqué que la Commission d'études 5 est:

– la Commission d'études directrice pour l'économie circulaire, et la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques;

– la Commission d'études directrice pour les TIC en ce qui concerne l'environnement, l'efficacité énergétique, l'énergie propre et le passage durable au tout numérique au service de la lutte contre les changements climatiques.

La mesure proposée vise à encourager une réaction rapide face au développement des déchets d'équipements électriques et électroniques et à leurs incidences sur l'environnement.

MOD ATU/35A2/1

RÉSOLUTION 2 (Rév. New Delhi, 2024)

Mandat et domaines de compétences des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications

(Helsinki, 1993; Genève, 1996; Montréal, 2000; Florianópolis, 2004; Johannesburg, 2008; 2009; Dubaï, 2012; 2015; 2016; Hammamet, 2016; Genève, 2022; New Delhi, 2024)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (New Delhi, 2024),

...

Annexe A
(de la Résolution 2 (Rév. New Delhi, 2024))

PARTIE 1 – DOMAINES D'ÉTUDE GENERAUX

Commission d'études 5 de l'UIT-T

#### Champs électromagnétiques, environnement, déchets d'équipements électriques et électroniques, lutte contre les changements climatiques, passage durable au tout numérique et économie circulaire

La Commission d'études 5 de l'UIT-T est chargée d'élaborer des normes sur les aspects environnementaux des TIC et des technologies numériques ainsi que sur la protection de l'environnement, y compris en ce qui concerne les phénomènes électromagnétiques et les changements climatiques.

La Commission d'études 5 examinera la façon dont la transformation numérique peut être menée pour faire en sorte qu'elle contribue à une transition vers des sociétés plus durables.

La Commission d'études 5 examinera également les questions relatives à l'immunité, à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques, à l'économie circulaire, à l'efficacité énergétique et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets. Elle élaborera des normes internationales, des lignes directrices, des documents techniques et des cadres d'évaluation qui appuient l'utilisation et le déploiement durables des TIC et des technologies numériques et permettent d'évaluer les incidences sur l'environnement, y compris la biodiversité, des technologies numériques telles que la 5G, l'intelligence artificielle (IA), la fabrication intelligente et l'automatisation, etc.

La Commission d'études 5 est également chargée d'examiner des méthodologies et des cadres de conception visant à réduire le volume et les effets néfastes sur l'environnement des déchets d'équipements électriques et électroniques et à soutenir la transition vers une économie circulaire.

La Commission d'études 5 joue un rôle important dans l'évaluation du rôle des TIC dans l'accélération de la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, en particulier dans les secteurs d'activité (y compris le secteur des TIC), les villes, les zones rurales et les communautés. À cette fin, elle mène également des travaux sur l'élaboration de normes et de lignes directrices pour la construction d'infrastructures TIC résilientes dans les zones et les communautés rurales, ainsi que sur la mise au point de méthodes d'évaluation de la trajectoire du secteur des TIC au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de l'Accord de Paris.

...

Annexe B
(de la Résolution 2 (Rév. New Delhi, 2024))

Lignes directrices à l'intention des commissions d'études de l'UIT-T pour
la mise au point du programme de travail postérieur à 2022

...

Commission d'études 5 de l'UIT-T

La Commission d'études 5 de l'UIT-T élaborera des recommandations, des suppléments et d'autres publications visant à:

• étudier la performance environnementale des TIC et des technologies numériques et leur influence sur les changements climatiques, la biodiversité et les autres incidences sur l'environnement;

•accélérer la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets grâce à l'utilisation des TIC et d'autres technologies numériques;

• étudier les aspects environnementaux des TIC et des technologies numériques, y compris les questions relatives aux champs électromagnétiques, à la compatibilité électromagnétique, à l'alimentation en énergie, à l'efficacité énergétique et à l'immunité ainsi qu'aux méthodes permettant d'atténuer leurs incidences sur l'environnement;

• participer activement à la réduction du volume de déchets d'équipements électriques et électroniques et à simplifier leur gestion, afin de soutenir la transition vers une économie circulaire;

• étudier une approche tenant compte du cycle de vie concernant le recyclage des métaux rares pour les équipements TIC, afin de réduire au minimum les incidences des déchets d'équipements électriques et électroniques sur l'environnement et la santé;

•parvenir à une bonne efficacité énergétique et assurer l'utilisation durable d'énergie propre dans les TIC et les technologies numériques, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'étiquetage, les pratiques en matière de passation de marché, les dispositifs d'alimentation électrique/connecteurs normalisés ou les systèmes économes en énergie;

•construire des infrastructures TIC résilientes et durables dans les zones urbaines et rurales ainsi que dans les villes et les communautés;

•étudier le rôle des TIC et des technologies numériques dans l'adaptation aux changements climatiques et dans l'atténuation de leurs effets;

•étudier des méthodes permettant de réduire le volume des déchets d'équipements électriques et électroniques et leurs incidences sur l'environnement (y compris les incidences environnementales des dispositifs de contrefaçon) et proposer des lignes directrices;

•étudier la transition vers une économie circulaire et mettre en œuvre des mesures en faveur de l'économie circulaire dans les villes;

•étudier le rôle des TIC et des technologies numériques pour parvenir à la neutralité carbone dans le secteur des TIC et dans d'autres secteurs, ainsi que dans les villes;

• élaborer des méthodologies pour évaluer l'incidence des TIC et des autres technologies numériques sur l'environnement;

•élaborer des normes et des lignes directrices relatives à une utilisation écologique des TIC et des autres technologies numériques et au renforcement du recyclage des métaux rares et de l'efficacité énergétique des TIC, y compris les infrastructures/installations;

•élaborer des normes, des lignes directrices et des outils de mesure/indicateurs fondamentaux de performance (IFP) pour que les résultats du secteur des TIC et des technologies numériques sur le plan de l'environnement soient conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, à l'Accord de Paris et au Programme "Connect 2030";

•mettre au point des outils de mesure/indicateurs fondamentaux de performance relatifs à l'efficacité/la performance énergétique et des méthodes de mesure connexes applicables aux TIC et aux technologies numériques, ainsi que des infrastructures et des installations;

•élaborer des outils et des orientations sur une communication appropriée, efficace et simple pour sensibiliser le grand public aux questions environnementales, y compris les champs électromagnétiques, la compatibilité électromagnétique, l'immunité ou l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets;

•étudier des méthodes permettant d'évaluer les incidences des TIC sur l'environnement, à la fois sur le plan des émissions qu'elles produisent et de leur consommation électrique, et sur celui des économies réalisées grâce aux applications des TIC dans d'autres secteurs d'activité;

• étudier des méthodologies visant à réduire efficacement la consommation électrique et l'utilisation de ressources dans les systèmes d'alimentation électrique, à renforcer la sécurité et à améliorer la normalisation à l'échelle mondiale pour obtenir des gains d'efficacité;

• mettre en place une infrastructure des TIC durable et peu onéreuse pour connecter ceux qui ne le sont pas encore;

• étudier la manière dont les TIC peuvent être utilisés pour aider les pays et le secteur des TIC à s'adapter et à renforcer la résilience aux incidences des problèmes environnementaux, notamment des changements climatiques;

• évaluer l'incidence des TIC sur le développement durable afin de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD);

• étudier la protection des réseaux et équipements TIC contre les brouillages, la foudre et les pannes de courant;

• élaborer des normes concernant l'évaluation de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques générés par les installations et dispositifs TIC;

• élaborer des normes sur les aspects liés à la sûreté et à la mise en œuvre concernant l'alimentation des TIC et l'alimentation par les réseaux et les sites;

• élaborer des normes sur les éléments et les références d'application pour la protection des équipements TIC et du réseau de télécommunication;

• élaborer des normes sur la compatibilité électromagnétique, les effets des rayonnements de particules et l'évaluation de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques produits par les installations et dispositifs TIC, y compris les téléphones cellulaires, les dispositifs IoT et les stations de base radioélectriques;

• élaborer des normes sur la réutilisation des installations extérieures existantes des réseaux métalliques et des installations intérieures associées;

•élaborerdes normes visant à garantir une fiabilité élevée et un faible temps de latence pour les services des réseaux large bande, en définissant les exigences relatives à l'immunité et à la compatibilité électromagnétique.

Dans la mesure du possible, les réunions de la Commission d'études 5 et de ses groupes de travail/Questions devraient se tenir parallèlement à celles des autres commissions d'études/groupes de travail/Questions participant à l'étude de l'environnement, de l'économie circulaire, de l'efficacité énergétique et des changements climatiques, dans l'optique des ODD.

...

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_